Envoyé en préfecture le 11/02/2026
Reçu en préfecture le 11/02/2026
Publié le
ID : 056-215601410-20260202-DELIB020226_011-DE

COMMUNE DE MOUSTOIR-AC

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 02 FEVRIER 2026

L'an deux mille vingt-six, le Lundi 02 février à dix-neuf heures trente, les membres du conseil municipal de la Commune de MOUSTOIR-AC, légalement convoqués, se sont réunis dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de M. le Maire, Benoît ROLLAND.

Etaient présents : M. BELLEC Gwenaël, M. BERNARD Miguel, M. BERTHO Anthony, Mme BESSE Nolwenn, M. BROGARD Pascal, M. CAHAREL François, Mme CAUDAL Jeannine, Mme GARO Sandrine, Mme LE DORTZ Sylviane, M. LE GALL Olivier, Mme LE HENANFF Amélie, M. LE LABOURIER Bernard, Mme LE LABOURIER Diane-Laure, Mme LE LAUSQUE Sandra, M. ROLLAND Benoît, Mme TRUBERT Stéphanie.

Absent :

Mme JEHANNO Pauline

M. BELLEC Nicolas

Absent(s) ayant donné(s) pouvoir :

M. LE CLAINCHE Stéphane à M. CAHAREL François

Secrétaire(s) de séance : M. CAHAREL François

DELIBERATION N° 020226_011 : ADAPTATION ET AMELIORATION DE L'AIRE DE CAMPING CAR : ACTUALISATION DU PLAN DE FINANCEMENT

Compte tenu de la possibilité de solliciter d'autres aides (Etat DETR) pour le financement de l'aire de camping-car, il y a lieu de mettre à jour le plan de financement établi en décembre 2025.

***Vu** la délibération n° 060524_10 engageant la commune dans le projet et son accompagnement régional,*
***Vu** la délibération n° 170325_11 validant l'intention de réaliser les travaux,*
***Vu** la délibération n° 151225_03 validant le budget et le plan de financement,*
***Considérant** la possibilité de solliciter une subvention de l'ETAT au titre de la DETR,*

***Considérant** l'estimation financière actuelle du projet s'élevant à **93 609,97 € HT**,*
***Considérant** le plan de financement présenté ci-après :*

DECOMPOSITION DU MONTANT DE PROJET HT

LEVER TOPOGRAPHIQUE	1 600,00 €
MAITRISE D'OEUVRE	10 608,67 €
CREATION D'UNE BORNE	13 230,00 €
TRAVAUX D'AMENAGEMENT	68 171,30 €
TOTAL	**93 609,97 €**

Envoyé en préfecture le 11/02/2026
Reçu en préfecture le 11/02/2026
Publié le
ID : 056-215601410-20260202-DELIB020226_011-DE

SUBVENTIONS

ORGANISMES	MONTANT SUBVENTIONNABLE MAXIMUM HT	TAUX	MONTANT DE LA SUBVENTION
REGION	70 000,00 €	50%	35 000,00 €
MORBIHAN ENERGIES	7 790,00 €	30%	2 337,00 €
DETR	93 609,97 €	30%	28 082,99 €
TOTAL SUBVENTIONS SUR LE HT		**70%**	**65 419,99 €**
AUTOFINANCEMENT OU EMPRUNT			28 189,98 €
TOTAL HT			**93 609,97 €**
TVA			18 721,99 €
TOTAL TTC			**112 331,96 €**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, après vote à l'unanimité :

- **APPROUVE l'actualisation du plan de financement ci-dessus ;**
- **AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès de la Région Bretagne dans le cadre de l'appel à projets porté par la destination « Cœur de Bretagne », de l'ETAT au titre de la DETR et auprès de tout financeur potentiel à venir.**



Pour copie certifiée conforme,

Le Maire, Benoît ROLLAND